

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 05/02/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039

59014 LILLE CEDEX  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E25000009 / 59

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
Pévèle Carembault  
47 avenue du général De Gaulle  
59710 PONT-A-MARCQ

Dossier n° : E25000009 / 59  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

Objet(s) : Projet de requalification de la friche AGFA.  
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.  
Territoire(s) concerné(s) : Commune de Pont-à-Marcq.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Pascal DUYCK, conseil indépendant en management de l'innovation et de la propriété industrielle, (

en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Bernard HUYGHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

04/02/2025

N° E25000009 /59

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire du 04/02/2025**

**CODE : 1**

Vu, enregistrée le 28/01/2025, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Projet de requalification de la friche AGFA.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Pont-à-Marcq.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Pascal DUYCK, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Pévèle Carembault, à Monsieur Pascal DUYCK et à Monsieur Jean-Bernard HUYGHE.

Fait à Lille, le 04/02/2025

Le Président,

Eric KOLBERT

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
L'adjoint administratif délégué,

